

ville de pully

Bureau du Conseil communal  
Municipalité  
Av. du Prieuré 2 - CP 63  
1009 Pully

Aux membres de la Municipalité et  
du Conseil communal

Pully, le 24 mai 2016  
Réf: SC

## Installation des Autorités communales

---

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à la cérémonie d'installation des Autorités communales de Pully qui se déroulera le

**jeudi 30 juin 2016**

- 13h10 Réunion des membres de la Municipalité et du Conseil communal au Foyer de la Maison Pulliérane
- 13h30 Cérémonie d'assermentation en l'Eglise du Prieuré
- 14h15 Déplacement, en cortège, à la Maison Pulliérane où se dérouleront les élections du Bureau du Conseil communal, des commissions permanentes et des différentes représentations du Conseil communal

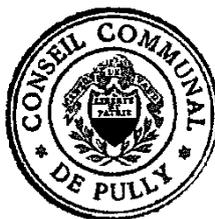
A l'issue de la partie protocolaire, le Préfet, les membres de la Municipalité et du Conseil communal et les invités se retrouveront au Foyer de la Maison Pulliérane pour une collation.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE BUREAU DU CONSEIL

La présidente

N. Jaquerod



La secrétaire

J. Vallotton

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

## Séance d'installation

M. le Préfet :

- Désigne les membres du Bureau provisoire :  
Secrétaire : M. Bernard Montavon  
Scrutateurs : Mme Anita Bonjour  
Mme Liliane Masson  
M. Philippe Haldy  
M. Ernest Moser
- Préside l'élection du président et du secrétaire du Conseil communal
- Félicite les deux élus, remet les sièges à ceux-ci et se retire avec le gendarme et les policiers

Allocution du nouveau Président du Conseil communal

Le Président du Conseil communal :

- Préside l'élection du premier vice-président
- Préside l'élection du deuxième vice-président
- Préside l'élection de deux scrutateurs
- Préside l'élection de deux scrutateurs suppléants
- Préside l'élection d'un secrétaire suppléant
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente des finances
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente de gestion
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente d'urbanisme
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente des pétitions
- Préside l'élection des membres de la Commission permanente de recours en matière d'impôts communaux
- Préside l'élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois »
- Préside l'élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis